

GESTION DES SINISTRES MATÉRIELS ÉTRANGERS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA021	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1217,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 09/03/2026 au 10/03/2026
- Du 12/10/2026 au 13/10/2026

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité du règlement des sinistres matériels en France et à l'étranger par une meilleure méthodologie de gestion
- Maîtriser les mécanismes clés des conventions internationales (carte verte), des directives RC automobile et des règlements internationaux
- Optimiser la relation avec les correspondants, représentants et assureurs étrangers

Métiers préparés :

Chargés d'indemnisation sinistres automobile étrangers

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Apports techniques actualisés pour améliorer la capacité d'analyse des dossiers. Mise en pratique à partir de cas concrets, d'une méthodologie respectant les étapes impératives de gestion et les mécanismes de règlement du dommage dans les pays étrangers

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un praticien expérimenté en gestion des sinistres en France et à l'étranger, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Connaître les principes de droit et les accords régissant la circulation automobile internationale
 - 1. Comprendre l'environnement juridique et les accords relatifs à la circulation internationale : Convention de La Haye, Règlement Rome II
 - 2. Connaître les directives assurance responsabilité civile auto
- B. Mettre en œuvre les règles d'indemnisation en Europe et dans les pays « carte verte »
 - 1. Connaître le rôle des bureaux centraux, des correspondants et représentants
 - 2. Améliorer la maîtrise de la gestion du dossier dans la relation avec les différents intervenants et la connaissance des particularités de règlement du préjudice matériel à l'étranger

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation automobiles matériels confirmés
Chargés d'indemnisation automobiles matériels étrangers
Collaborateurs de sociétés de protection juridique exerçant des recours à l'étranger

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1217,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/02/2026 à 01:26